

**Cour
Pénale
Internationale**



**International
Criminal
Court**

Original : anglais

N° ICC-01/12-01/15
Date : 19 juillet 2021

**LES TROIS JUGES DE LA CHAMBRE D'APPEL NOMMÉS POUR EXAMINER
LA QUESTION D'UNE RÉDUCTION DE PEINE**

**Devant : Mme la juge Solomy Balungi Bossa, juge président
M. le juge Marc Perrin de Brichambaut
M. le juge Gocha Lordkipanidze**

SITUATION EN RÉPUBLIQUE DU MALI

**AFFAIRE
LE PROCUREUR c. AHMAD AL FAQI AL MAHDI**

Public

**Observations de l'Accusation au sujet de l'Ordonnance portant calendrier relative
à l'examen de la question d'une réduction de la peine d'Ahmad Al Faqi Al Mahdi
(ICC-01/12-01/15-392)**

Origine : Bureau du Procureur

Document à notifier, conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour, aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur

M. Karim A. A. Khan
M. James Stewart

Le conseil d’Ahmad Al Faqi Al Mahdi

M^e Mohamed Aouini

Les représentants légaux des victimes

M^e Mayombo Kassongo
Mme Paolina Massidda

Les représentants des États

La République du Mali
Le Royaume-Uni

GREFFE

Le Greffier

M. Peter Lewis

La Direction du service de la Cour

Autres

La Présidence

1. Le 11 juillet 2021, les trois juges de la Chambre d'appel (« le collège des juges ») chargés de l'examen de la question d'une réduction de la peine d'Ahmad Al Faqi Al Mahdi en application de l'article 110 du Statut ont fixé l'audience aux 21 et 22 septembre 2021¹. Le collège des juges a notamment invité le Greffier, le Procureur et les représentants légaux des victimes à assister à cette audience et leur a demandé de l'informer de toute difficulté qui pourrait en affecter le calendrier².
2. L'Accusation informe le collège des juges que les dates proposées posent certaines difficultés. Le premier substitut du Procureur dans l'affaire *Al Mahdi* doit participer à l'audience mais se trouvera déjà en salle d'audience dans le cadre de l'affaire *Al Hassan* aux dates envisagées. L'Accusation propose respectueusement la semaine allant du 27 septembre au 1^{er} octobre 2021 comme possibles dates de remplacement pour tenir l'audience.

Le Procureur

/signé/

M. Karim A. A. Khan

Fait le 19 juillet 2021

À La Haye (Pays-Bas)

¹ [Ordonnance portant calendrier](#), par. 1.

² [Ordonnance portant calendrier](#), par. 3 et 6.